



## PRIORITES POUR LA RECHERCHE ANTILEPRE

### 1 CONTEXTE

Le succès du programme de Polychimiothérapie (PCT) a amené des changements au niveau des priorités de recherche dans le domaine de la lèpre.

C'est en décembre 1995 que la Commission médicale de l'ILEP a produit une liste de thèmes sur la recherche anti-lèpre. Cette liste a été élaborée à partir de l'expérience des membres de la Commission et de la bibliographie existant dans ce domaine. Les sujets de recherche identifiés reflétaient alors les intérêts des Associations membres de l'ILEP en matière de lutte anti-lèpre et des soins administrés aux malades ce qui explique qu'ils puissent différer des sujets recommandés par des autres groupes. A l'époque, on n'avait cependant pas essayé de répertorier ces sujets par ordre de priorité mais de les classer sous des thèmes plus généraux : **réactions et nouvelles lésions nerveuses, prévention des invalidités, chimiothérapie et diagnostic précoce de la maladie, incidence et transmission.**

Dans le courant du mois d'avril 1996, lors d'une de ses réunions, la Commission médicale a décidé de développer des priorités de recherche à partir de la longue liste de sujets mentionnés ci-dessus. Elle espérait ainsi mieux répondre aux besoins des Membres de l'ILEP. Un certain nombre de critères visant à établir ces priorités ont été identifiées comme suit : faisabilité, coût, durée, proportion des malades bénéficiant des travaux de recherche entrepris, importance des travaux de recherche en question. On a établi la structure de ces activités de recherche et chacun des membres de la Commission a évalué de façon indépendante chaque sujet. Cet exercice a aujourd'hui permis à la Commission de classer ces thèmes de recherche sous quatre catégories de priorités en fonction des avantages potentiels qu'en tireront les malades et de leur faisabilité générale (coût et durée inclus). Les priorités de recherche dans le domaine de la lèpre, telles que les a déterminées la Commission, figurent ci-dessous :

### 2 PRIORITES DE RECHERCHE ANTILEPRE RECOMMANDEES POUR LES MEMBRES DE L'ILEP

#### 2.1 Avantages importants pour les malades et bonne faisabilité

- Développement de méthodes permettant d'améliorer le dépistage précoce des réactions et des lésions nerveuses.
- Développement de méthodes de traitement plus efficaces contre les réactions et les lésions nerveuses.
- Développement d'une Prévention des invalidités (PDI) plus efficace dans la lutte anti-lèpre, dans les services de soins de santé primaire et dans un contexte de Réadaptation à Base Communautaire.
- Développement d'une méthode de soins personnels et de chaussures protectrices plus efficaces pour les malades présentant des déficiences.

#### 2.2 Avantages modérés pour les malades et bonne faisabilité

- Développement de méthodes d'évaluation simples et pratiques des déficiences permettant de mesurer toute modification au cours du temps.
- Développement d'indicateurs permettant de surveiller le déroulement et les résultats des activités de PDI.
- Développement de méthodes permettant de faciliter la mise en œuvre de la PCT dans les régions inaccessibles et d'améliorer les taux d'achèvement.
- Développement de stratégies permettant d'implanter la PCT de façon efficace au sein des services généraux de santé et des services de soins primaires dans les zones peu endémiques.

- Développement d'un traitement par PCT plus court, plus fiable, meilleur marché et plus acceptable.
- Développement de méthodes permettant d'évaluer les besoins en réadaptation.
- Développement d'une politique de réadaptation efficace pour les malades de la lèpre au sein des programmes de réadaptation générale y compris dans un contexte à base communautaire.

### **2.3 Avantages importants pour les malades mais moins réalisable**

- Développement de méthodes permettant d'identifier les malades qui risquent de développer des réactions et des lésions nerveuses.
- Développement de méthodes permettant de prévenir les réactions et les lésions nerveuses.

- Développement d'un test simple pour le diagnostic précoce de la lèpre.

### **2.4 Avantages moindres pour les malades et moins réalisables**

- Développement de méthodes permettant d'évaluer l'incidence de la lèpre.
- Développement de méthodes permettant d'étudier la transmission de la lèpre.

*L'ILEP est une Fédération d'Associations autonomes de lutte contre la lèpre. Les recommandations figurant dans ce document n'engagent en aucun cas les Membres de l'ILEP.*

*Le texte de ce document peut être reproduit sans permission préalable ; toutefois il conviendra d'en indiquer la source.*